

SAINT-NAZAIRE ET SA RÉGION



Des salariés des énergies renouvelables ont manifesté, hier, devant l'Assemblée nationale. « Des emplois ont été perdus. Mais nous manifestons pour soutenir l'action du gouvernement », explique Matthieu Blandin, directeur de la stratégie éolien offshore de Valemo. Son entreprise assurera la surveillance du futur parc éolien au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier, ici en photo. | PHOTO : FRANCK DUBRAY / OUEST FRANCE

Programmation de l'énergie : la filière de l'éolien en mer respire... un peu

Le Premier ministre s'est engagé à signer la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie. Un soulagement pour la filière locale de l'éolien en mer, qui l'attendait depuis trois ans.

● Agnès Métayer

Entretien

Matthieu Blandin, directeur de la stratégie éolien offshore de Valemo et membre du conseil d'administration du réseau nazairien d'entreprises Neopolia.

Le Premier ministre a annoncé une publication de la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3). Elle fixe les grandes orientations de la politique énergétique. Est-ce un soulagement ?

C'est une lueur d'espoir. En tant qu'industriels dans l'éolien en mer, il nous faut de la visibilité. C'est ce qu'on attend avec cette PPE. C'est primordial qu'elle sorte.

Vous l'attendez depuis trois ans...

Oui... Ce qui a tout changé, c'est la dissolution de l'Assemblée nationale. Le gouvernement n'avait pas de majorité pour voter cette PPE.

On a ajouté de l'incertitude à un retard sur le calendrier. Ce qui est très mauvais pour les acteurs industriels.

Le projet de PPE sera revu. Qu'en attendez-vous ?

On espère que les volumes prévus de mise en exploitation à l'horizon 2035-2050 seront confirmés. Pour l'éolien offshore, c'étaient 18 gigawatts offshore en 2035. Après les échanges entre les syndicats des énergies renouvelables et le Premier ministre, on est confiant. Ensuite, il faut que les appels d'offres soient lancés et que les cahiers des charges soient publiés. L'enjeu, c'est d'avoir un modèle économique équilibré pour toute la filière des énergies marines renouvelables.

Ce qui n'a pas été le cas de l'appel d'offres AO7 pour le parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron. Aucun candidat ne s'est positionné...

C'est exact. Dans le cas de l'éolien en mer, une forte pression a été mise sur les prix dans les appels d'offres précédents.

C'est arrivé à son paroxysme dans le cas d'Oléron. C'est une localisation plus profonde, avec des coûts de pose de fondation beaucoup plus importants. Le site était éloigné de la côte, avec des coûts de raccordement lourds. Les règles du cahier des charges ne permettaient pas d'atteindre cet équilibre économique.

Les cahiers des charges pour les parcs éoliens en mer doivent proposer des conditions « tenables ». D'autant plus si on veut des entreprises françaises...

Ces règles doivent satisfaire, à la fois, des objectifs de souveraineté industrielle et un respect économique viable pour toutes les entreprises de la chaîne, du producteur d'énergie jusqu'au sous-traitant de maintenance.

Ces attermolements politiques ont-ils fragilisé la filière de l'éolien en mer ?

Oui. Quand les cahiers des charges des appels d'offres ne sortent pas, les entreprises ne peuvent pas continuer à rémunérer des équipes qui ne travaillent plus ! Chez Valemo, nous avons résisté. Nous travaillons dans l'exploitation, la maintenance et la supervision de parcs d'énergies renouvelables pour l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité et les énergies marines.

Installés à Bègles (près de Bordeaux, en Gironde), nous travaillons dans la région de Nantes et de Saint-Nazaire. Mais une réflexion est menée à l'intérieur du groupe : les projets ont pris trop de retard. L'éolien en mer représente à peu près 30 % de notre chiffre d'affaires. C'est une activité pilier de l'entreprise. Quand on s'engage dans une filière, on ne peut pas faire marche arrière. Il faut qu'on insiste et qu'on réussisse.

La villa Nelly vendue 581 000 € par la Ville

La bâtisse de 123 m², située chemin de Porcé, avait été mise aux enchères à 431 400 €.



La Villa Nelly, chemin de Porcé, a été vendue plus cher que sa mise à prix aux enchères. | PHOTO : OUEST-FRANCE IMMOBILIER

● Christophe Jaunet

La Villa Nelly est vendue ! Située près de la mer, au 49, chemin de Porcé, cette villa balnéaire, qui date des années 1850, avait été mise en vente aux enchères, par la ville de Saint-Nazaire, en octobre 2025. Prix de départ : 431 400 €. Et à l'arrivée, un chèque de 581 416 €, frais d'agence inclus, soit 552 900 € nets pour le vendeur.

Qui a acquis la bâtisse de 123 m², sur un terrain arboré de presque 2 800 m² ? Le nom de l'acheteur n'est pas révélé dans la délibération du conseil municipal, qui validera la vente, vendredi 13 février. « Il s'agit d'une acquisition pour une résidence privée, la Villa sera donc réhabilitée. La Ville respecte la confidentialité de l'acheteur, tant que l'acte de vente n'est pas signé », précise la Ville, sollicitée par Ouest-France.

Patrimoine classé

La Villa Nelly est fortement dégradée. La rénovation sera coûteuse, d'autant que ce bâti est classé au patrimoine balnéaire de qualité, imposant des contraintes architecturales. « Cette villa nécessite des travaux importants : ravalement,

isolation thermique, chauffage, réseaux, huisseries à changer », lit-on dans la délibération. La maison comporte cinq pièces, quatre chambres, une salle d'eau, une buanderie, une cuisine, un balcon. L'emplacement est évidemment un atout central.

Un espace boisé deviendra un parc ouvert

La Ville avait acheté ce domaine, plus vaste, en avril 2024 : deux parcelles de presque 32 000 m², au prix de 1,5 million d'euros. À l'exception de la parcelle sur laquelle se trouve la Villa Nelly, la collectivité conserve la propriété du reste du domaine. L'argent de la vente de la villa balnéaire contribuera « au financement du projet de valorisation du site, dont l'ambition est de reconstruire le chemin de Porcé au littoral et de préserver l'espace boisé classé, appelé à être ouvert au public sous forme de parc », rappellent les services de la mairie.

Sur la parcelle non vendue, on trouve aussi un bâtiment de 424 m², un hangar de 450 m², d'autres petites constructions et un blockhaus de la Seconde Guerre mondiale.

SAINT-JOACHIM

Vingt membres démissionnent du comité des fêtes



Sur les vingt démissionnaires, douze ont pu se retrouver pour la photo, samedi matin. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Dans le bourg, l'histoire commence à faire du bruit. « Florent Fadet, le président du comité des fêtes, et son conseil d'administration ont exclu Didier Mériaux du comité, car il a eu une altercation avec Mickaël Mahé lors des Anguillades. Nous avons signé une pétition pour demander au président de revenir sur sa décision : soit en pardonnant, soit en excluant le n'y a eu aucune action répondant à notre demande, nous avons démissionné du comité des fêtes, respectant cette décision écrite dans la pétition », expliquent les pétitionnaires.

Dans ces bénévoles démissionnaires, il y a ceux qui ont créé le nouveau comité des fêtes, les responsables des Anguillades, les épiauteurs d'anguilles expérimentés, les manuels de la réalisation du char des reines, les préposés aux grillades.

« Comment le comité des fêtes peut-il se passer de bénévoles compétents et expérimentés à l'approche des manifestations phares, comme le carnaval briéron, la parade nocturne et les Anguillades ? » lancent les démissionnaires.

Ils espèrent que Florent Fadet reviendra sur sa décision.

En Brière, les chasseurs de gibier d'eau fabriquent des nids-refuges

La Chapelle-des-Marais. Balance ton nid est le nom d'une opération qui vise à protéger les oiseaux du marais des prédateurs, lors de la couaison et de la naissance des oisillons.

« L'opération Balance ton nid en Brière 2025 fut une très belle réussite, avec un taux d'occupation de plus de 82 % des 180 nids tubulaires, fin mai », indique Frédéric Richeux, président de l'Union des chasseurs de gibier d'eau de Grande Brière mottière.

Certains nids ont été occupés à deux reprises durant le printemps. Les espèces concernées étaient principalement le canard colvert, avec quelques couvées de canard souchet ou de foulques. « Ces nids ont également été utilisés par des passerelles, comme les bergeronnettes grises », précise Frédéric Richeux.

Fort de cette réussite, l'union des chasseurs a organisé une nouvelle matinée de réalisation de nids tubulaires, samedi, au port des Fossés-Blancs, à La Chapelle-des-Marais.

Des refuges contre les prédateurs

Les cinquante adhérents présents ont réalisé plus de 250 nids tubulaires, le tout dans une ambiance détendue et joyeuse. « C'est un vrai plaisir de voir travailler plusieurs



L'opération Balance ton nid en Brière, samedi, aux Fossés-Blancs, a consisté à charger en foin des nids qui mettront anatidés, passereaux et leurs œufs à l'abri des prédateurs, au printemps. | PHOTO : OUEST-FRANCE

générations, perpétuant ainsi la transmission de nos modes de vie et de notre culture, si singulière à bien des égards », dit leur président.

Des nids utilisés l'an dernier ont été rechargés en foin. L'association a fourni le matériel : fourrage, grillage, agrafes. La commune de La Chapelle-des-Marais a fourni les tables et l'Association communale de chasse agréée Marais-Chapelaine a mis ses locaux à disposition.

« Ces nids vont permettre de favoriser la reproduction de différentes espèces d'anatidés (oies, canards, cygnes), mais aussi de passereaux (pinsons, mésanges, bergeronnettes...), en leur permettant de trouver un refuge moins sensible à la prédation en période de ponte (prédation sur les œufs), mais également en période de couaison (prédation sur les œufs et sur les femelles). Seulement quatre cas de préda-

tion ont été constatés sur ces nids en 2025 », détaille Frédéric Richeux.

Les nids réalisés samedi matin, ont été distribués aux adhérents présents, afin d'être disposés sur l'ensemble du marais indivis. Un suivi de la répartition géographique et du taux d'occupation de tous ces nids sera effectué et les chasseurs essaieront d'en tirer des enseignements pour une éventuelle amélioration.

Quels niveaux d'eau cet été ?

« Par toutes ces actions, nous confirmons notre implication dans la gestion de la biodiversité et l'attachement à notre marais. Maintenant, une question subsiste : les niveaux d'eau printaniers et estivaux seront-ils suffisants afin de favoriser le développement de toute cette biodiversité et maintenir en vie tout cet écosystème d'importance internationale ? » interroge le président des chasseurs de gibier d'eau.

Le marais n'est redevenu humide qu'en janvier 2026. « Maintenant, il va falloir préserver cette eau douce afin de maintenir ce milieu en vie tout au long de l'année. »